

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 05/06/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 17h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 01/06/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVALE, Marie-Christine MARCUS, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS.

Absent : Guénolé LAVAL (procuration à Jacques THORAVALE).

Secrétaire de séance : Jocelyne PATUREAU.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1- Elections sénatoriales : désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants

- délégué élu : Jacques THORAVALE
- suppléants élus : Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Marie-Christine MARCUS.

2- Projet d'animation de la chapelle Saint-Roch dans le cadre de l'appel à projet de la Région Bretagne « chapelles en commun : des lieux à animer »

Le programme "chapelles en commun" de la Région Bretagne propose une participation financière de la région de 60 à 75 % concernant divers aménagements intérieurs ou activités permettant un meilleur accès au public d'un site réhabilité en s'appuyant sur des activités innovantes. Le projet de la commune, d'un montant global estimé à 6760 euros, concerne la chapelle Saint Roch. Il consiste principalement en une électrification de l'édifice, la mise en place d'aménagements en vue d'offrir un espace d'exposition physique et numérique permanent non surveillé. Quelques travaux liés à l'accessibilité du bâtiment et à la sécurisation du mobilier religieux sont également envisagés. La commune s'engage à une ouverture de la chapelle Saint-Roch en journée au moins égale à celle de l'église communale (environ 200 jours) et veille en liaison avec la paroisse de Plouha au maintien de la compatibilité culturelle de l'édifice. Les thèmes des expositions permanentes ou temporaires ainsi que les produits numériques incrustés au totem numérique seront sélectionnés et élaborés sous l'impulsion du conseil municipal et soumis à l'avis de la paroisse. Compte tenu de l'agenda d'instruction des dossiers de candidature, le projet global est à envisager pour l'année 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider une demande de subvention à la Région Bretagne dans le cadre du projet "chapelles en commun" concernant la réhabilitation de la chapelle Saint-Roch située au centre-bourg.

3- Aménagement du bourg : convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental

Le conseil départemental a transmis à la commune son avis relatif au projet d'aménagement du bourg qui concerne notamment la Route Départementale 54.

En application du règlement de voirie départemental, tout nouveau projet sur route départementale doit faire l'objet d'une occupation du domaine public décrivant les travaux à réaliser, les conditions d'approbation et de réception, et son entretien ultérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental.

4- Effacement des réseaux rue Alain Le Nerrant

Les conseillers municipaux ont été destinataires du projet d'effacement des réseaux d'éclairage public et d'infrastructures de télécommunications électroniques proposé par le Syndicat Départemental de l'Energie dont la participation financière de la commune est estimée respectivement à 32 446,00 € et 32 800,00 €.

Le conseil municipal décide de surseoir à statuer dans l'attente de précisions complémentaires sur les participations financières demandées.

5- Création d'un nouveau site Internet

Le site internet actuel de la commune étant obsolète, M. le Maire propose la création d'un nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un nouveau site internet
- de confier cette mission à l'entreprise « BSC Concept » de Lannion pour un montant HT de 1 650,00 € (à l'issue de la 1ère année forfait annuel de 290,00 € HT/an).

6- Convention avec l'ASAD Goëlo Trieux (Association d'aide, soins et services à domicile)

Les élus ont été destinataires du projet de convention proposé par l'ASAD Goëlo Trieux (Association d'aide, soins et services à domicile).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer cette convention.

7- Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) : désignation du représentant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et des membres des commissions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Yannick LE BARS représentant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sont également désignés membres des commissions de GPA :

- Jacques THORAVAL, suppléant à l'agglomération (environnement, climat, énergies, déchets)
- Marie-Christine MARCUS (familles, solidarités, santé, cohésion humaine)
- Philippe DE SAGAZAN (territoires, citoyenneté, rayonnement)
- Inès GONSE (habitat, urbanisme, mobilités).

8- Proposition d'une liste de contribuables pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

À l'issue des élections municipales de mars dernier, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Cette désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables proposée par délibération du conseil municipal. 24 personnes doivent être proposées pour la commune de Lanloup et les services des finances publiques choisiront 12 commissaires dans cette liste (6 titulaires et 6 suppléants).

Liste des personnes proposées par le conseil municipal : Jacques THORAVAL, Marie-Christine MARCUS, Philippe DE SAGAZAN, Inès GONSE, Guénolé LAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Louise Anne EVEN, Edmonde LE NERRANT, Geoffrey THOMAS, Christine LECOMTE, Gilles CHANEZ, Pascale BLOTTIERE, Patrick HION, Loïc GUYOMARD, Véronique BRUNAS, Cay GAUS, Roger LE BARS, Sandrine CONTRERAS, Marie-Anne THORAVAL, Monique COZ.

9- Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées

Le conseil municipal avait décidé par délibération du 10 mars d'accorder 350,00 € par enfant de Lanloup scolarisé aux écoles privées environnantes.

Suite à un recours gracieux formulé par l'école Ste Elisabeth-St Vincent de Paimpol M. le Maire propose de porter cette participation à 500,00 € par élève.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition du maire.

Fin de la séance à 18h40.

1	Elections sénatoriales : désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants	approuvée
2	Projet d'animation de la chapelle Saint-Roch dans le cadre de l'appel à projet de la Région Bretagne « chapelles en commun : des lieux à animer »	approuvée
3	Aménagement du bourg : convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Départemental	approuvée
4	Effacement des réseaux rue Alain Le Nerrant	sursis
5	Création d'un nouveau site Internet	approuvée
6	Convention avec l'ASAD Goëlo Trieux (Association d'aide, soins et services à domicile)	approuvée
7	Guingamp Paimpol Agglomération (GPA) : désignation du représentant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et des membres des commissions	approuvée
8	Proposition d'une liste de contribuables pour la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	approuvée
9	Participation aux frais de fonctionnement des écoles privées	approuvée
<u>Signatures du maire et du secrétaire de séance</u>		